

Marchés publics et autres audits de régularité dans l'administration fédérale

La Cour des comptes a examiné la régularité et la légalité d'une sélection de marchés publics passés par le SPF Chancellerie du Premier ministre, le SPF Stratégie et Appui, le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement, la Régie des bâtiments, l'Office national de sécurité sociale, Fedris, la Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage, l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire et l'Institut royal des sciences naturelles de Belgique. Par ailleurs, elle a analysé la gestion du projet de construction du centre de psychiatrie légale de Gand lancé par la Régie des bâtiments et a examiné les marchés publics passés par le SPP Politique scientifique et les établissements scientifiques fédéraux en vue de la numérisation du patrimoine culturel et scientifique. Enfin, les dépenses de location de bâtiments pour les postes diplomatiques par le SPF Affaires étrangères ont également fait l'objet d'un contrôle de la Cour.

La Cour des comptes formule des recommandations visant à encourager les départements fédéraux à respecter la législation sur les marchés publics et à adopter les mesures adéquates afin de garantir le suivi efficace de ces dossiers.

Les réponses des départements, organismes et ministres concernés sont intégrées dans ce rapport.